

Hyloris Pharmaceuticals Elargit son Portefeuille de Produits avec un Produit Candidat Intranasal Propriétaire d'un Agoniste TRPV1¹ (HY-083) pour la Rhinite Idiopathique

- Hyloris cible une pathologie qui affecte jusqu'à 7% de la population adulte mondiale sans qu'aucun traitement satisfaisant ne soit actuellement disponible
- En ajoutant ce nouveau produit candidat à valeur ajoutée, Hyloris se rapproche de son objectif de 30 actifs avant 2025

Conférence téléphonique mercredi 23 novembre à 16h00 CET/10h00 EST (détails ci-dessous)

Liège, Belgique - 22 novembre 2022 – 18h00 CET - Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles : HYL), une société biopharmaceutique spécialisée qui s'engage à répondre à des besoins médicaux non satisfaits en réinventant des médicaments existants, annonce aujourd'hui le développement d'une nouvelle formule propriétaire - un agoniste TRPV1 - administré par voie intranasale sous forme de spray, pour traiter la rhinite idiopathique.

La rhinite idiopathique est un trouble médical caractérisé par un ensemble de symptômes nasaux qui ressemblent à des allergies nasales et au rhume des foins (rhinite allergique) mais qui ne sont pas causés par une cause connue comme des allergènes ou des déclencheurs infectieux. La rhinite idiopathique se caractérise par une surexpression de TRPV1 dans la muqueuse nasale, ce qui entraîne une obstruction nasale, une rhinorrhée (familièrement : un nez qui coule) et/ou des éternuements.

L'approche thérapeutique d'Hyloris consiste à activer et dépolariser les récepteurs TRPV1, ce qui permet de rétablir une fonction normale de la muqueuse nasale. Les traitements actuels de la rhinite idiopathique ne sont pas toujours efficaces. Cela conduit à des interventions chirurgicales inutiles et souvent inefficaces dans les cas graves, comme les corrections de la cloison nasale et/ou les réductions des cornets inférieurs.

Stijn Van Rompay, CEO d'Hyloris, a commenté : *"Nous sommes heureux d'annoncer un autre produit candidat à valeur ajoutée qui intègre notre portefeuille de programmes. Ce produit candidat intranasal exclusif au mécanisme d'action bien connu devrait répondre à un important besoin médical non satisfait et offrir aux patients un soulagement rapide et durable."*

"Notre stratégie axée sur le développement de nouveaux produits candidats à valeur ajoutée nous a rapprochés de notre objectif visant à atteindre 30 actifs dans notre portefeuille avant 2025. Cela renforce notre positionnement en tant qu'acteur majeur du marché dans le développement de produits candidats à valeur ajoutée en utilisant la stratégie réglementaire 505(b)2 rapide et rentable aux États-Unis. Nous souhaitons développer une solution à faible dose pouvant être administrée localement par spray nasal d'abord en Europe avant de poursuivre le déploiement mondial."

Peter Hellings, professeur titulaire à l'Université de Louvain, en Belgique, et président d'EUFOREA (European Forum for Research and Education in Allergy and Airways diseases), commente : *"La rhinite idiopathique est une affection pénible de la muqueuse nasale pour laquelle il n'existe pas de traitement médical ou chirurgical efficace et pour laquelle les tentatives de traitement des*

¹ TRPV1 est un récepteur de type canal cationique transitoire membre 1 de la sous-famille V. La fonction de TRPV1 est la détection et la régulation de la température corporelle. En outre, TRPV1 procure une sensation de chaleur brûlante et de douleur (nociception).



symptômes échouent dans presque tous les cas. Il s'agit d'une affection chronique associée à un sommeil interrompu, à l'irritabilité et à une mauvaise concentration. Elle peut donc nuire gravement à la qualité de vie et à la capacité de travail."

"Le traitement actuel tente de combiner un antihistaminique et un corticostéroïde intranasal utilisé dans d'autres types de rhinite, ce qui n'a donné que de faibles résultats. Pour les cas graves, les patients se tournent souvent vers la chirurgie qui ne constitue pas non plus un traitement curatif. Notre stratégie consiste à désactiver les fibres nerveuses sensorielles suractivées au moyen d'un médicament ciblé à action locale et à apporter des preuves cliniques de son efficacité et de sa sécurité."

CONFERENCE TELEPHONIQUE

Hyloris organise ce mercredi 23 novembre une conférence téléphonique en présence du Prof. Dr. Peter Hellings à 16h00 CET/10h00 ET. Le webcast est accessible via Microsoft Teams en utilisant les détails suivants ou en [cliquant ici](#).

Rejoignez-nous à partir de votre ordinateur ou de votre application mobile

ID de la conférence : 320 762 272 784

Code d'accès : 3VU5RS

Ou appelez (audio uniquement)

+32 4 290 22 87

ID de la conférence téléphonique : 151 901 636#

À propos de la rhinite

La rhinite est définie par la présence d'au moins un des symptômes suivants pendant plus d'une heure par jour : congestion/obstruction nasale, rhinorrhée, éternuements et démangeaisons nasales.

La rhinite chronique peut être divisée en 3 phénotypes : allergique, infectieux et non allergique/non infectieux. Pour les rhinites allergiques et infectieuses, il existe des médicaments courants tels que les sprays/comprimés décongestionnants, les antihistaminiques ou les corticostéroïdes.

La rhinite idiopathique est le groupe le plus important au sein du groupe des rhinites non allergiques/non infectieuses. Elle touche environ 7 % de la population totale, ce qui représente environ 19 millions de personnes rien qu'aux États-Unis. 13 % d'entre elles souffrent d'une rhinite idiopathique modérée à sévère, ce qui les conduit à rechercher activement un traitement auprès d'un spécialiste, qui ne peut pas assurer un traitement cohérent avec les options thérapeutiques actuellement disponibles.

Ces patients vivent généralement plusieurs années d'échecs thérapeutiques, ajoutant frustration et dépenses inutiles aux symptômes médicaux qui affectent leur qualité de vie. Un soulagement rapide par le biais d'un spray nasal devrait réduire le coût global du traitement, améliorer la qualité de vie et rendre superflues les procédures chirurgicales potentiellement infructueuses.



À propos de Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée qui identifie et libère le potentiel caché des médicaments existants au profit des patients, des médecins et du système de santé. Hyloris applique son savoir-faire et ses innovations technologiques aux produits pharmaceutiques existants et a constitué un vaste portefeuille breveté de 14 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, qui pourraient offrir des avantages considérables par rapport aux alternatives actuellement disponibles. En dehors de son objectif stratégique principal, la société a également quatre produits génériques à haute barrière en phase de développement et d'enregistrement. Deux produits sont en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement de la douleur postopératoire non opioïde. La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur la voie réglementaire 505 (b) 2 de la FDA, qui est spécifiquement conçue pour les produits pharmaceutiques pour lesquels la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Cette voie peut réduire le fardeau clinique requis pour mettre un produit sur le marché, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques. Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez www.hyloris.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris Pharmaceuticals:

Stijn Van Rompay, CEO

stijn.vanrompay@hyloris.com

+32 (0)4 346 02 07

Jean-Luc Vandebroek, CFO

jean-luc.vandebroek@hyloris.com

+32 (0)478 27 68 42

Sven Watthy, Investor Relations & Communications manager

Sven.watthy@hyloris.com

+32 (0)499 71 15 29

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

